

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2018

Présents : M. GLAIZOL Denis, Maire - M. COUTURIER Dominique, Adjoint - M. REGAL Philippe, Adjoint - M. ROSSI Laurent, Adjoint - Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie - M. GUILLOT Joël - M. MINODIER Florian - M. MORFIN Marc - Mme DESBOS Monique - Mme REGAL Chantal - Mme CHANTIER Chrstiane -

Absents : GFRY Laurent -

Excusés : Mme MONTET Véronique - M. DESCHAMPS Christophe

Secrétaire de séance : Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie

Objet : CONVENTION SATESE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la convention qui liait la commune d'Empurany au Département de l'Ardèche depuis le 01/06/2012 pour le suivi de la station d'épuration par le SATESE Drôme-Ardèche (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) est arrivée à son terme.

Au titre de l'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité est toujours éligible au SATESE.

Monsieur le maire présente le projet de convention élaboré par le Département de l'Ardèche pour une période de 2 ans à compter de cette année et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nouvel engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constatant l'aide efficace que nous apporte cette collaboration

- Approuve la convention présentée par monsieur le maire,
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents en rapport avec la dite convention
- le charge de toutes les démarches nécessaires

Objet : AVENANT CONVENTION CDG07/Collectivités affiliées relative à assistance administrative sur dossiers CNRACL

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Centre de Gestion de l'Ardèche nous informant que la convention de partenariat 2015-2017 entre la Caisse des Dépôts et Consignations (branche CNRACL) et le CDG07 est arrivée à échéance le 31/12/2017. Aucune nouvelle convention n'est intervenue pour l'année 2018 et un avenant est en cours de signature.

Afin de proposer aux collectivités qui lui sont affiliées une continuité du service, le conseil d'administration du CDG07, nous soumet un avenant de prorogation de la convention pour une durée d'une année (01/01/2018 - 31/12/2018) et ce sans aucune modification financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention 2014-2017 entre le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 07 et relative à l'intervention sur dossiers CNRACL
- Autorise monsieur le maire à signer tout document correspondant à ce dossier
- le charge de toutes les démarches nécessaires

Objet : Déclassement d'une partie de la Voie Communale n°4 lieu-dit « le Cros » et d'une partie de la Voie Communale n° 205 lieu-dit « le Serre-Nord »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le nouvel occupant de la maison située au Cros, cadastré section A n° 992, souhaite acquérir la partie de la voie communale n°4 qui s'avance devant la maison et n'est pas affectée à la circulation publique.

Cette partie permettrait un dégagement devant l'entrée de la maison et n'affecterait en rien la largeur de la voie de circulation ;

Il rappelle aussi la demande formulée au lieu-dit « Le Serre-Nord » où une partie de la voie communale n°205 située devant la maison cadastrée section D n° 509 n'est pas utilisée à la circulation des véhicules et permettrait aux occupants de bénéficier d'un espace pour s'isoler de la voie communale dédiée à la circulation.

Il précise que ces projets nécessitent une enquête publique selon les dispositions des articles L 141-3 et R141-4 et suivants du code de la voirie routière complétées par celles du livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques) du code des relations entre le public et l'administration ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour déclasser
 - 1 - Une partie de la voie communale n° 4 au lieu-dit « Le Cros »
 - 2 - Une partie de la voie communale n° 205 au lieu-dit « Le Serre-Nord »
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure

Divers : Monsieur le maire précise que le projet d'acquisition d'un camion-benne se concrétise, il devrait être livré dans les prochains jours après la remise en état consentie.

La saleuse a été livrée.

Il avait été évoqué l'idée d'aménager le talus devant la mairie afin de créer un espace accueillant à l'entrée du village ; La semaine dernière nous avons rencontré les propriétaires du terrain qui nous ont donné leur accord pour faire cet aménagement.

Il ne reste plus qu'à faire preuve d'imagination pour aménager agréablement cet espace.

A 21 H45 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

FAIT LE 02 MARS 2018

Le Maire,
Denis GLAIZOL

